

COMMUNE D'AYHERRE



Arrêté 21-2020

PERMIS de CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER : PC 064 086 20B0003		AYHERRE
Demande déposée le 13/03/2020		
Par :	Gaec MOUSTIRATS et Fils Représentée par Monsieur MOUSTIRATS Eric et Madame MOUSTIRATS Evelyne	
Demeurant à :	Maison Mentaberria 64240 AYHERRE	
Pour :	Le projet du GAEC consiste à réaliser l'extension d'un bâtiment agricole pour stocker du fourrage et matériels.	
Destination :	Agricole	
Sur un terrain sis :	Mentaberria	
Références cadastrales :	F 0217, F 0210, F 0206, F 0218, F 0215, F 0214, F 0207, F 0208, F 0204, F 0213, F 0216, F 0205, F 0219, F 0211, F 0209, F 0212	
Superficie du terrain (m²) :	126060	
Surface Plancher avant Travaux (m²) :	955.12	
Surface Plancher créée (m²) :	211.47	

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment les dispositions des articles 4 ainsi que 11 a et le 11 b du 2°,
Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, modifiée par l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 puis par l'ordonnance n°2020-539 du 07 mai 2020, relative à la prorogation des délais et modifiant ceux initialement définis dans l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, en particulier ses articles 6, 7 et 12 ter,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en date du 22/02/2020,
Vu le règlement de la zone A du document d'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : Lors de l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra respecter les indications portées sur sa demande en ce qui concerne les matériaux et leurs couleurs.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Reçu notification de
présent arrêté
le 19/06/20

AYHERRE, le 16/06/2020

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

